

Avis voté en plénière le 13 septembre 2016

# Les certificats de qualification professionnelle

## Déclaration du groupe CFDT

Il ne fait pas de doute que la sécurisation des parcours professionnels passe par la détention de compétences acquises et reconnues en formation initiale ou continue, et en situation d'activité.

Pas de doute, non plus, pour la CFDT, que le développement des compétences est un enjeu clé dans la compétitivité, nationale et d'entreprises. C'est la condition du maintien et du développement d'un haut niveau de vie et d'emploi de qualité.

Pas de doute, enfin, que les mutations profondes, liées notamment aux transitions écologiques et numériques, nécessitent une évolution rapide des métiers et des qualifications, et donc des certifications qui en attestent.

C'est pourquoi, les certificats de qualification professionnelle représentent un enjeu, comme objectif d'anticipation, de formation, de promotion, de sécurisation et d'adaptation professionnelles.

L'avis proposé par la section du travail et de l'emploi situe la certification de qualification professionnelle dans l'ensemble du système national de certification. Ce dernier est complexe, peu lisible pour les salariés et les employeurs. La priorité doit donc être donnée à sa cohérence et à sa connaissance.

Il importe de créer des connexions solides entre certifications. Il est donc indispensable de modulariser des certifications, facilitant leur acquisition tout au long de la vie et la coopération des différents acteurs de la certification.

S'agissant d'une production paritaire des branches, pour répondre à leurs réalités professionnelles et leurs besoins en compétences, il est important de prévoir les conditions de qualité du processus de développement des certificats de qualification professionnelle, le suivi, l'évaluation et l'accompagnement technique dans leur démarche si les partenaires sociaux le souhaitent.

En toute logique, puisqu'ils sont avec les certificats de qualification professionnelle au cœur du contenu de leurs activités professionnelles définies par eux-mêmes, les partenaires sociaux doivent aborder, simultanément à l'instauration de ces certifications, la question de leur reconnaissance dans les classifications.

Comme nous l'avons déjà constaté, avec les classifications, dans l'avis *Agir pour la mixité des métiers* de 2014, les référentiels de certifications peuvent eux aussi receler des stéréotypes de genres. L'avis, avec l'apport de la délégation aux droits des femmes, insiste sur la responsabilité des certificateurs pour faire de ces référentiels des outils d'égalité professionnelle, notamment en faisant apparaître les compétences invisibles.

La CFDT approuve l'ensemble des propositions de cet avis et l'a voté.